



Paris, le 16 mai 2018

Madame Marie SAVINAS
Directrice des Ressources
Humaines de l'EPIC SNCF
Campus Wilson
9 rue Jean-Philippe Rameau
CS 20012
93212 SAINT DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la Directrice,

Le 3 mai dernier, la Direction du Groupe Public Ferroviaire a publié dans un schéma de trois pages son avant-projet de structuration simplifiée SNCF 2020.

Si les actuels EPICs SNCF Réseau et SNCF Mobilités apparaissent bien dans la « future structuration » simplifiée, l'actuel EPIC SNCF n'y apparaît pas !

C'est donc sa disparition pure et simple qui est programmée, sans qu'aucune information ne soit donnée quant à l'avenir des Directions et entités qui le composent et aux cheminots qui œuvrent au quotidien à sa bonne marche.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT-UNSA-CFDT, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, vous déposent une demande de Concertation Immédiate portant sur les sujets suivants :

-Définition claire de l'avenir et du positionnement de chaque Direction ou entité de l'EPIC SNCF dans le cadre de la réforme et consistance de la future « Holding » envisagée.

- Refus de toute forme de filialisation d'entités et quelle qu'en soit la forme (Groupement d'Intérêt Economique ou Groupement d'intérêt Public) ;
- Positionnement de la SUGE en termes de structure de rattachement ;
- Maintien et garanties à apporter quant aux droits et à la réglementation applicable après réforme ;

Dans l'attente d'être reçus, soyez assurée, Madame la Directrice, de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLESEGER

CFDT

Nicolas ROISSARD